



Les bas niveaux de formation haut-normands : des situations sociales et professionnelles moins stables que les diplômés

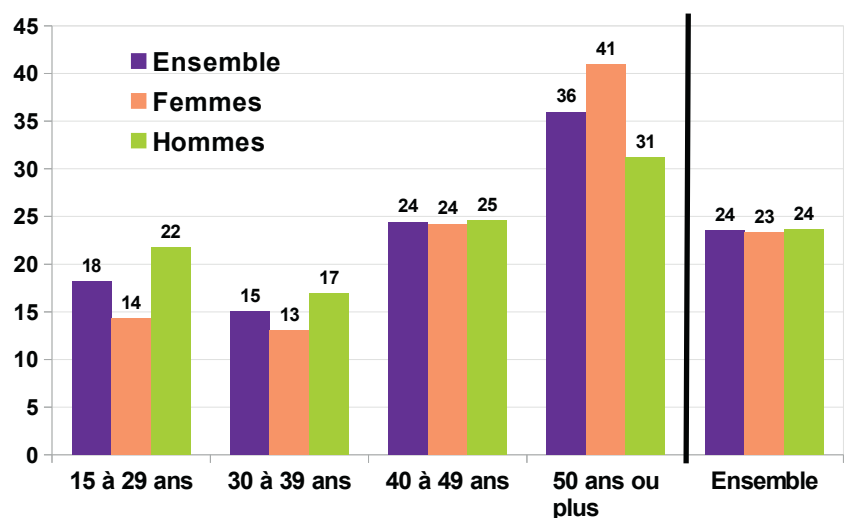
En Haute-Normandie, 199 000 actifs ont un bas niveau de formation, soit près d'un quart de la population active âgée de 15 ans ou plus. Les générations plus âgées sont les plus concernées car elles ont été scolarisées moins longtemps en moyenne que les plus jeunes. Ces actifs sont plus souvent dans des situations sociales fragiles (familles monoparentales ou en situation d'illettrisme) que les diplômés. Ils sont donc plus touchés par le chômage, notamment celui de longue durée. Parmi ceux en emploi, la moitié occupe un emploi qualifié, mais les postes de cadre ou de profession intermédiaire restent rares. Le nettoyage, le transport, la logistique ou les services à la personne sont les métiers principalement exercés. Leurs contrats de travail sont plutôt favorables, avec des CDI presque aussi fréquents que chez les diplômés, mais avec davantage de temps partiel. Les bas niveaux de formation connaissent toutefois des trajectoires professionnelles plus erratiques, avec des épisodes de chômage ou d'inactivité plus fréquents. À catégorie socioprofessionnelle identique, la promotion professionnelle est plus faible que pour les diplômés.

Vinciane Bayardin, Bruno Blazévic, Étienne Silvestre (Insee) et Guillaume Folléa (Crefor)

En 2011 en Haute-Normandie, 518 000 personnes de 15 ans ou plus, hors étudiants, ont un bas niveau de formation, c'est-à-dire un niveau de diplôme inférieur au CAP (*définitions*). La moitié est à la retraite ou en pré-retraite, reflet des anciennes générations déscolarisées très jeunes. Parmi la population haut-normande en âge de travailler - de 15 à 64 ans - hors étudiants, 313 000 personnes ont un bas niveau de formation. Leur faible niveau de formation peut constituer un frein sur le marché de l'emploi, du fait de l'accroissement des compétences qui y sont demandées. Ainsi, les inactifs hors retraités (femme ou homme au foyer ou autres inactifs) sont trois fois plus nombreux parmi les bas niveaux de formation que parmi les diplômés : 18 % des bas niveaux de formation haut-normands en âge de travailler (hors retraités) sont retirés du marché du travail, contre 6 % des diplômés¹.

La part des actifs de bas niveau de formation progresse sensiblement avec l'âge

Part des actifs de bas niveau de formation selon le sexe et l'âge (%)



Source : Recensement de la population 2011

Champ : Population active de 15 ans ou plus, hors apprentis

Note de lecture : En Haute-Normandie, 41 % des femmes actives de 50 ans ou plus ont un bas niveau de formation.

¹ Dans la suite de l'étude, on appelle les diplômés les individus dont le diplôme est égal au moins au BEP ou au CAP.

Un quart des actifs a un bas niveau de formation

La Haute-Normandie compte 199 000 actifs de bas niveau de formation (hors apprentis). Ils représentent 24 % de la population active de 15 ans ou plus, classant la région au 4^e rang derrière la Corse, la Picardie et la Champagne-Ardenne. La part des actifs de bas niveaux de formation dans la population active augmente avec l'âge, les générations les plus jeunes étant plus longtemps scolarisées que les anciennes (*illustration 1*). Les seniors sont donc les plus nombreux : 38 % ont 50 ans ou plus, cette part atteignant même 44 % chez les femmes seniors.

Des situations sociales plus défavorables

Les actifs de bas niveau de formation connaissent plus fréquemment que les diplômés des situations sociales fragiles. Plus souvent vivant en famille monoparentale (12 % contre 8 %), ils risquent davantage d'être touchés par la pauvreté. Ils sont également plus souvent de nationalité étrangère (8 % contre 5 %) et peuvent connaître des difficultés accrues par une maîtrise insuffisante de la langue française. Les actifs de bas niveau de formation sont plus fréquemment en situation d'illettrisme que les diplômés : 19 % connaissent des difficultés graves ou fortes à l'écrit, contre 4 % des diplômés.

Ces situations plus défavorables concernent tous les âges, y compris les plus jeunes. Ainsi, les jeunes de bas niveaux de formation suivis dans une mission locale (*définitions*) vivent plus souvent dans un logement précaire (foyers ou autres structures d'accueil) que les jeunes diplômés et touchent plus souvent des prestations sociales.

Deux fois plus souvent au chômage

Le cumul d'un bas niveau de formation et de situations sociales moins favorables amplifie les difficultés d'accès à l'emploi : les actifs de bas niveau de formation se retrouvent deux fois plus souvent au chômage que les diplômés (21 % contre 11 %). Ils sont également plus souvent touchés par le chômage de longue durée : 53 % des demandeurs d'emploi de bas niveau de formation sont inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus, contre 45 % des diplômés (*illustration 2*). Ce constat est toutefois inversé chez les jeunes de bas niveau de formation de moins de 30 ans. Cette situation moins défavorable est la conséquence probable des dispositifs d'accompagnement à l'emploi à destination

2 Les jeunes de bas de niveau de formation moins souvent au chômage de longue durée que les jeunes diplômés

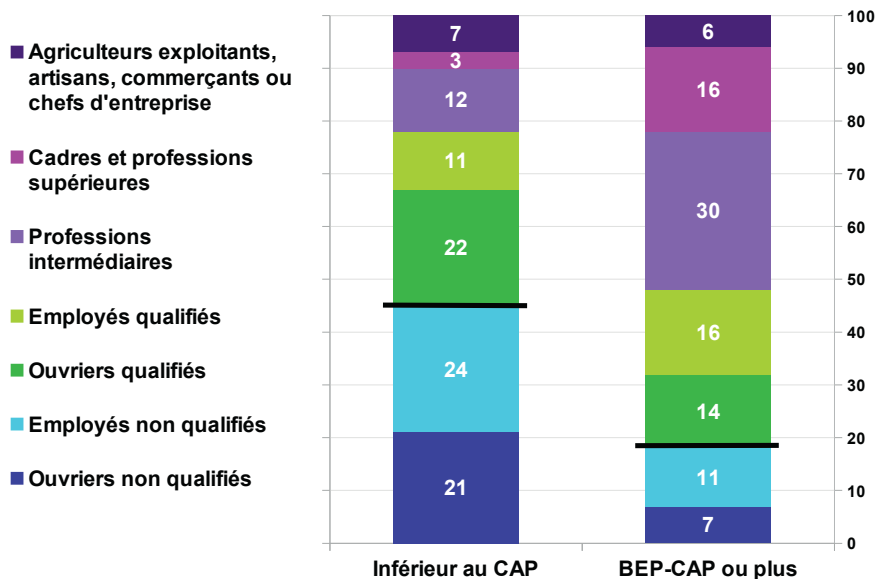
Durée d'inscription à Pôle emploi selon le niveau de diplôme et l'âge (nombre, %)

	Moins de 30 ans		Ensemble	
	Inférieur au CAP	BEP - CAP ou plus	Inférieur au CAP	BEP - CAP ou plus
Ensemble des demandeurs d'emploi	5 767	45 174	31 845	125 582
Part des demandeurs d'emploi de longue durée* (%)	28,5	30,8	53,2	45,3
Part des demandeurs d'emploi de très longue durée** (%)	5,1	4,8	21,2	13,7

* Inscrits depuis au moins un an - ** Inscrits depuis au moins trois ans
Source : Direccte Haute-Normandie, mars 2014, traitements Crefor

3 La moitié des bas niveau de formation sur un poste non qualifié

Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle selon le niveau de formation et l'âge (%)



Note : les postes non qualifiés sont sous la barre horizontale

Source : RP 2011 - Champ : population active de 15 ans ou plus en emploi

Note de lecture : 24 % des bas niveaux de formation (niveau de diplôme inférieur au CAP) sont employés non qualifiés ; c'est le cas pour 11 % des diplômés

4 De nombreux métiers dans les services à la personne

Principaux métiers exercés par les actifs avec un niveau de diplôme inférieur au CAP (nombre, %)

	Bas niveau de formation		
	Effectifs	Part dans la profession (%)	Part des moins de 30 ans (%)
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	7 771	46,8	4,7
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	5 532	39,9	3,4
Nettoyeurs	5 269	59,9	7,5
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	4 459	38,1	7,8
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	4 111	48,8	5,7
Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)	3 864	38,5	9,1
Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)	3 267	18,4	4,1
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	2 993	43,7	12,4
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	2 802	42,7	17,1
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	2 680	65,6	2,7

Source : Insee RP 2011 - Champ : Population active de 15 ans ou plus en emploi, hors apprentis

Note de lecture : 5 269 bas niveaux de formation sont nettoyeurs, soit 59,9 % des nettoyeurs. Parmi ceux-ci, 7,5 % ont moins de 30 ans.

des jeunes peu ou pas diplômés mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques.

Moins de chance d'être en emploi pour les jeunes

« Toutes choses égales par ailleurs », les chances d'être en emploi parmi les actifs de bas niveau de formation sont faibles pour les jeunes mais s'améliorent néanmoins avec l'âge. La plus grande difficulté des jeunes à trouver un emploi peut être liée à leur manque d'expérience, à l'absence de projet professionnel ou encore à la concurrence des jeunes diplômés sur le marché du travail. Les femmes, les personnes vivant en famille monoparentale ou celles de nationalité étrangère ont également moins de chances d'être en emploi. Certains présentent toutefois un profil plus favorable. Tout comme la vie en couple, la détention du brevet ou du certificat d'étude primaire (CEP) constituent des facteurs positifs d'accès à l'emploi.

55 % des bas niveaux de formation en emploi occupent un poste qualifié

L'accès des bas niveaux de formation à des postes qualifiés² n'est cependant pas rare (55 %), mais il est nettement moins fréquent que chez les diplômés (82 %, *illustration 3*). Les postes de cadre ou de profession intermédiaire sont toutefois nettement moins accessibles par rapport aux diplômés : respectivement 3 % et 12 %, contre 16 % et 30 % parmi les diplômés.

Les bas niveaux de formation occupent surtout des métiers de nettoyage, de manutention, de transport ou de services à la personne, avec notamment 7 800 aides à domicile, 5 500 assistants maternels ou encore 5 300 nettoyeurs (*illustration 4*). Les demandeurs d'emploi de bas niveau de formation

5 87 % des bas niveaux de formation en emploi en 1999 le sont toujours en 2006

Situation des actifs en 1999 et leur situation en 2006, selon leur niveau de formation en 1999 (%)

Niveau de formation en 1999	Situation en 1999	Situation en 2006 (%)		
		En emploi	Au chômage	Inactif (hors retraités)
Inférieur au CAP	En emploi	87	6	7
	Au chômage	49	27	25
BEP-CAP ou plus	En emploi	93	4	3
	Au chômage	64	21	15

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP) - Champ : Population active en 1999 n'étant pas à la retraite en 2006
 Note de lecture : 87 % des bas niveaux de formation (niveau inférieur au CAP) qui étaient en emploi en 1999 le sont toujours en 2006 ; ils sont 6 % à être devenus chômeurs et 7 % à être devenus inactifs (hors retraités).

se positionnent sur les mêmes types de métiers que ceux en emploi. Ces métiers ne nécessitant pour la plupart pas de diplôme scolaire, les métiers recherchés et exercés sont souvent en adéquation avec leur niveau de formation.

Autant de CDI pour les bas niveaux de formation que pour les diplômés

Les salariés avec un bas niveau de formation présentent des contrats de travail un peu moins favorables que les diplômés, avec 84 % de titulaires d'un contrat à durée indéterminée contre 87 %. Si l'écart est le même pour les femmes comme pour les hommes, il est plus important parmi les moins de 30 ans (63 % contre 72 %). Un moindre niveau de formation expose par ailleurs davantage au temps partiel (22 % contre 16 %). Un peu plus marqué parmi les jeunes (24 % contre 18 %), il est bien plus fréquent pour les femmes (37 % contre 27 %).

Des trajectoires plus ponctuées de chômage ou d'inactivité

Les bas niveaux de formation connaissent des trajectoires professionnelles plus erratiques que les diplômés, avec des épisodes de chômage ou d'inactivité plus fréquents. Ainsi, 6 % de ceux qui étaient en emploi en 1999 sont au chômage en 2006, soit un peu plus que les diplômés (*illustration 5*). D'autre part, 49 % des bas niveaux de formation qui étaient au

chômage en 1999 sont en emploi en 2006, soit 15 points de moins que les diplômés (64 %). S'ils ne trouvent pas d'emploi, les bas niveaux de formation se retirent plus fréquemment du marché du travail que les diplômés, particulièrement les jeunes femmes ou les seniors de 50 ans ou plus. Ces publics peuvent être découragés à chercher un emploi et décider de se retirer du marché du travail pour choisir de s'occuper d'enfants arrivés au foyer, de reprendre des études, ou de se mettre en retraite plus tôt que prévu pour les seniors.

Moins de promotion professionnelle que les diplômés, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle

Entre 1999 et 2006, 13 % des hauts-normands de bas niveau de formation en emploi (apprentis inclus, *champ*) ont bénéficié d'une promotion professionnelle, c'est-à-dire ont accédé à une catégorie socioprofessionnelle supérieure à celle occupée en 1999 (*définitions*). L'expérience acquise sur leur poste peut en effet leur permettre d'accéder à des postes plus qualifiés. À catégorie socioprofessionnelle identique, la promotion professionnelle est cependant moins importante que pour les diplômés, avec des écarts allant de 7 points à 14 points selon la catégorie (*illustration 6*).

² Les postes qualifiés sont les postes d'ouvriers qualifiés, d'employés qualifiés, de professions intermédiaires, de cadres, et les professions indépendantes (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise).

6 Un quart des ouvriers non qualifiés de bas niveau de formation en 1999 a connu une promotion professionnelle

Catégorie socioprofessionnelle des actifs en emploi en 1999 et leur situation en 2006, selon leur niveau de formation en 1999 (%)

Niveau de formation en 1999	CS en 1999	Situation en 2006 (%)					
		Promotion professionnelle	Recul professionnel	Même catégorie	Autre catégorie*	Chômage	Inactivité
Inférieur au CAP	Cadre et PI	-	26	64	3	3	5
	Employé	9	-	66	9	7	8
	Ouvrier qualifié	10	22	46	8	9	6
	Ouvrier non qualifié	26	-	47	16	5	6
BEP-CAP ou plus	Cadre et PI	-	11	81	2	3	2
	Employé	18	-	65	7	4	6
	Ouvrier qualifié	17	13	56	8	4	2
	Ouvrier non qualifié	40	-	37	15	6	2

* passage employé - ouvrier, ou passage sur catégories indépendantes (agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise)

PI : professions intermédiaires

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP) - Champ : Population active en emploi en 1999 n'étant pas à la retraite en 2006

Note de lecture : 10 % des bas niveaux de formation (niveau inférieur au CAP) qui étaient ouvriers qualifiés en 1999 ont bénéficié d'une promotion professionnelle ; ils sont 22 % à avoir connu un recul professionnel, 46 % à être restés ouvriers qualifiés, 8 % à être passés dans une autre catégorie (employé ou indépendant), 9 % à être devenus chômeurs et 6 % à être devenus inactifs.

La VAE, un moyen de posséder un niveau de formation diplômante

En Haute-Normandie chaque année, environ 300 personnes de bas niveau de formation s'inscrivent dans une

démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), soit 15 % à 20 % des individus, taux plus faibles que la part des bas niveaux de formation dans la population active. Trois quarts des bas niveaux de formation qui vont au bout de la démarche valident totalement leur VAE

et obtiennent donc un niveau de formation supérieur. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un diplôme de niveau BEP ou CAP. Les certifications dans le secteur sanitaire et social sont majoritairement visées, notamment le CAP Petite enfance. ■

Définition

Bas niveau de formation : on appelle « bas niveau de formation » un individu dont le niveau de formation initiale est inférieur au CAP ou au BEP. Dans la nomenclature des niveaux de formation, il s'agit des individus de niveau VI ou V bis. L'individu peut soit ne posséder aucun diplôme, soit être titulaire du certificat d'étude primaire ou du brevet des collèges.

Par opposition aux bas niveaux de formation, on appelle « diplômés » les individus dont le niveau de formation initiale est au moins égal au BEP ou au CAP, c'est-à-dire de niveau V ou plus.

Ouvrier qualifié / ouvrier non qualifié : La distinction entre ouvrier qualifié et ouvrier non qualifié existe dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel, les ouvriers non qualifiés de type artisanal et les ouvriers agricoles.

Employé qualifié / employé non qualifié : La nomenclature des professions PCS ne permet pas de distinguer les métiers d'employé qualifié des métiers d'employé non qualifié. Une nomenclature proposée en 2002 par Olivier Chardon a été utilisée pour faire la distinction. Ainsi, les employés non qualifiés correspondent dans l'étude aux professions suivantes : agents de service (525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564a). Cette nomenclature a été établie de la façon suivante : les professions exercées en grande proportion par des employés possédant un diplôme de la même spécialité que leur profession sont considérées comme des professions qualifiées, les autres comme des professions non qualifiées.

Le terme « non qualifié » est relatif à la nature de l'emploi occupé et ne signifie en aucun cas que l'individu ne dispose d'aucune qualification pour exercer son emploi. De nos jours, la plupart des emplois de premier niveau requiert des compétences spécifiques nécessaires à leur exercice. Ces compétences peuvent être traduites dans des habilitations ou certifications non diplômantes, garantissant un savoir-faire.

Les Missions Locales remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elles proposent à chacun un accompagnement adapté en les informant sur leurs droits, en les soutenant dans leur orientation professionnelle, en les aidant à entrer en formation, ou encore en leur proposant des actions pour la recherche d'emploi.

Promotion professionnelle : dans l'étude, on parle de promotion professionnelle lorsque l'individu passe à une catégorie socioprofessionnelle supérieure. Par exemple, un ouvrier non qualifié connaîtra une promotion professionnelle s'il devient ouvrier qualifié, profession intermédiaire ou cadre. En raison du regroupement des professions intermédiaires et des cadres, la promotion professionnelle d'une profession intermédiaire vers un poste de cadre ne peut pas être identifiée. Par ailleurs, la distinction entre employé qualifié et employé non qualifié ne pouvant pas se faire dans les données de l'EDP (échantillon démographique permanent), les passages entre ouvrier et employé ne sont pas comptés comme un passage à une catégorie supérieure ou inférieure.

Recul professionnel : dans l'étude, on parle de recul professionnel lorsque l'individu passe à une catégorie socioprofessionnelle inférieure. Par exemple, un individu sur une profession intermédiaire ou sur un poste de cadre connaîtra un recul professionnel s'il devient employé ou ouvrier. En raison du regroupement des professions intermédiaires et des cadres, le recul professionnel de cadre vers une profession intermédiaire ne peut pas être identifié. Par ailleurs, la distinction entre employé qualifié et employé non qualifié ne pouvant pas se faire dans les données de l'EDP, les passages entre ouvrier et employé ne sont pas comptés comme un passage à une catégorie supérieure ou inférieure.

Champ

Le champ de l'étude porte principalement sur la population active de 15 ans ou plus hors apprentis. Les apprentis ont été retirés du champ car ils sont en cours de formation et sont amenés à ne plus avoir un bas niveau de formation à l'issue de l'apprentissage. L'analyse des trajectoires professionnelles intègre les apprentis car ils n'ont pu être retirés du champ.

Insee Haute-Normandie

8, quai de la Bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Maryse Cadalanu

ISSN : 2416-8130 (en ligne)
ISSN : 2418-3717 (imprimé)

© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- « Les bas niveaux de formation en Haute-Normandie », Insee Haute-Normandie, Insee Dossier n°7, octobre 2015.
- « Les Hauts-Normands face aux savoirs de base : lire, écrire, compter », Insee Haute-Normandie, Dossier d'Aval, septembre 2013
- « L'impact de la VAE sur les parcours professionnels en Haute-Normandie », Crefor Haute-Normandie, juin 2013)
- « Les jeunes haut-normands face à l'emploi », Insee Haute-Normandie, Cahier d'Aval n°94, décembre 2012

